



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

traitements et salaires

Question écrite n° 16012

Texte de la question

M. Jean-Louis Bricout attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget, sur le plafonnement à 6 CV fiscaux de la prise en compte des frais kilométriques pour des véhicules utilisés à des fins professionnelles. Dans un département rural comme celui de l'Aisne, il se trouve que cette mesure est de nature à pénaliser notamment les professionnels de santé libéraux dans l'exercice de leur mission notamment en cas de fortes chutes de neige. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les dispositions qu'il compte prendre afin de corriger cette mesure dans un souci de justice.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Louis Bricout](#)

Circonscription : Aisne (3^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16012

Rubrique : Impôt sur le revenu

Ministère interrogé : Budget

Ministère attributaire : Action et comptes publics

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 janvier 2013](#), page 701

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)